



Programme des Nations Unis pour l'environnement

Distr.
LIMITE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/20
21 Juin 2001

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU FONDS MULTILATERAL POUR
L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Trente quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

COOPERATION BILATERALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les suivantes demandes de coopération bilatérale

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATERALE
Mise en œuvre du PGF: Programme régional pour la récupération et le recyclage du frigorigène CFC-12 au Vietnam	Australie
Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF y compris l'enregistrement des techniciens de l'entretien de la réfrigération, des distributeurs et des importateurs de CFC en République Centre Africaine	France
Mise en œuvre du PGF: Développement et mise en oeuvre d'un programme de taxes /incitatifs en République Centre Africaine	France
Mise en œuvre du PGF: Programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération au bonnes pratiques de gestion et programme de formation pour les techniciens dans le secteur informel en République Centre Africaine	France
Mise en œuvre du PGF: Programme de formation pour les agents douaniers en République Centre Africaine	France
Mise en œuvre du PGF : Projet de formation et de démonstration en matière de récupération et de recyclage en République Démocratique Populaire de Laos	France
Mise en œuvre du PGF : formation douanière en République Démocratique Populaire de Laos	France
Mise en œuvre du PGF : Phase 1 : Formation des formateurs au bonnes pratiques de gestion des frigorigènes; Phase 2 : Projet de formation nationale des techniciens en République Démocratique Populaire de Laos	France
Programme de l'élimination sectorielle : établissement d'un banque de halons et d'un projet parapluie pour 63 fabricants en Syrie	France/Allemagne
Étude, sensibilisation du public et préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de bromure de méthyle en Algérie	Allemagne
Préparation d'un programme de pays en Angola	Allemagne
Projet pilote : Programme de formation pour le secteur d'entretien de la réfrigération au Brésil	Allemagne

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATERALE
Project de préparation pour l'élimination de l'utilisation des SAO dans le sous-secteur des mousses moulées flexibles dans 5 compagnies en Inde	Allemagne
Conversion de l'utilisation de CFC au LCD dans la fabrication de mousses flexibles chez Iranogharb en Iran	Allemagne
Préparation de projets/ Assistance technique pour le secteur de la réfrigération au Liban	Allemagne
Préparation de projets/ Assistance technique pour le secteur des halons au Nigeria	Allemagne
Préparation de projets/ Assistance technique pour le secteur des halons dans le sultanat d'Oman	Allemagne
Préparation de projets pour le développements d'un plan de gestion de frigorigènes (PGF) en Papouasie Nouvelle Guinée	Allemagne
Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination dans le secteur du bromure de méthyle au Yémen	Allemagne
Global: Développement d'un système de soutien des décisions pour les cadres du secteur privé et publique concernant les solutions de rechange viable aux Sao dans le secteurs des mousses (INFOAM)	Allemagne
Conversion du CFC-11 à la technologie de gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de PU moulée flexible chez Flexo foam P. Ltd. en Inde	Italie
Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousses moulée de polyuréthane flexible chez Malvika Polymers en Inde	Italie
Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousses de polyuréthane flexibles moulées chez Oto Industries P.Ltd. en Inde	Italie
Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousses de polyuréthane moulées flexibles chez Suttle coach Products P. Ltd. En Inde	Italie
Élimination du bromure de méthyle en horticulture en Roumanie	Italie
Remplacement du CFC-11 par le cyclopentane comme agent de gonflage et du CFC-12 par le HFC-134a comme frigorigène/congélateur chez Obod elektroindustrija en Yougoslavie	Italie
Assistance pour la mise en œuvre d'une planification stratégique du Fonds Multilatéral pour promouvoir la conformité au Protocole de Montréal dans la régions Asie - Pacifique	Japon
Mise en œuvre du PGF : formation douanière au Vietnam	Pologne
Mise en œuvre du PGF : Développement d'un système de permis d'importation/exportation en République Démocratique Populaire de Laos	Suède
Coopération régionale et surveillance et contrôle de la consommations des SAO dans la région de l'Asie du sud-est et du Pacifique	Suède
Atelier sur la mise à jour du PGF pour les pays à faible consommation (y compris les activités de suivi) dans la région de l'Asie du sud-est - Pacifique	Suède

1. UN total de 26 demandes totalisant US \$6,914,594 pour la coopération bilatérale a été soumis à la considération de la 34^{ème} réunion par les agences bilatérales d'Australie, France, Allemagne, Italie, Japon, Pologne et Suède. Une requête a également été reçue de transférer la préparation de programmes de pays en Angola du PNUE à l'Allemagne. Ce document contient, par agence bilatérale, ces projets soumis à la considération du Comité Exécutif.

2. Le tableau 1 présente un sommaire de la valeur et du nombre des requêtes par agences bilatérales, soumises à la considération du Comité Exécutif.

TABLEAU 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS POUR LA COOPERATION BILATERALE, PAR
LES AGENCES BILATERALES**

Agences bilatérales	Montants requis (US\$)	Nombre de projets
Australie	US \$379,653	1
France	US \$598,101	8
Allemagne*	US \$1,583,843	12
Italie	US \$3,374,639	6
Japon	US \$433,920	1
Pologne	US \$143,388	1
Suède	US \$401,050	3
TOTAL	\$6,914,594	32

* Comprend une requête de transfert d'un projet du PNUE à l'Allemagne.

REQUETES PAR LE GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

Introduction

3. Le Gouvernement de l'Australie a soumis une requête au titre de la coopération bilatérale pour un projet au Vietnam. Ce projet doit être mise en œuvre dans le cadre du plan vietnamien du PGF. Le montant requis (US \$379,653) ne dépasse pas 20% du total des contributions de l'Australie pour les années 2000 et 2001.

4. Les commentaires et recommandations du Secrétariat du Fonds se trouvent dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/49) "Proposition de projets : Vietnam".

REQUETES PAR LE GOUVERNEMENT DE FRANCE

Introduction

5. Le Gouvernement de France soumet des requêtes de coopération bilatérales pour des projets en République Centre Africaine, Laos et Syrie. Le montant requis (plus le montant approuvé pour le France en 2000 à la 33^{ème} réunion) ne dépasse pas 20% du total des contributions de la France pour les années 2000 et 2001.

6. Le tableau 2 présente un sommaire des requêtes de la France, par titre de projet, pays, montant requis, et montant recommandé. Le montant total recommandé, une fois approuvé par le Comité Exécutif, devrait être déduit des contributions de la France pour les années 2000 et 2001.

TABLEAU 2

SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT DE FRANCE ET RECOMMANDATIONS

TITRE DU PROJET	Pays	Montant Requis (US\$)	Montant recommandé (US\$)	Frais d'Agence
Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF y compris l'enregistrement des techniciens d'entretien de la réfrigération, des distributeurs et importateurs de CFC en République Centre Africaine	République Centre Africaine	26,250	26,250	3,413
Mise en œuvre du PGF: Développement et exécution d'un programme de taxes/incitatifs, en République Centre Africaine	République Centre Africaine	5,500	5,500	715
Mise en œuvre du PGF: Programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération aux bonnes pratiques de gestion et programme de formation pour les techniciens dans le secteur informel en République Centre africaine	République Centre Africaine	60,900	60,900	7,917
Mise en œuvre du PGF: Programme de formation pour les agents douaniers en République Centre Africaine	République Centre Africaine	77,440	77,440	10,067
Mise en œuvre du PGF: Programme de démonstration et de formation en récupération et recyclage en République Démocratique Populaire de Laos	Laos	40,800	40,800	2,040
Mise en œuvre du PGF: Formation douanière en République Démocratique Populaire de Laos	Laos	81,542	81,542	10,600
Mise en œuvre du PGF: Phase 1 : Formation des formateurs aux bonnes pratiques de gestion du frigorigène; Phase 2 : Projet de formation des techniciens nationaux en République Démocratique Populaire de Laos	Laos	78,750	78,750	10,237
Programme d'élimination sectorielle : Etablissement d'un banque de Halons et projet parapluie pour 63 fabricants (Composante française)	Syrie	161,000	161,000	20,930
Total partiel		532,182	532,182	
Frais d'agences		65,919	65,919	
TOTAL		598,101	598,101	

7. Les descriptions de projets ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat sur le projet d'investissement en République Centrafricaine et au Laos suivent.
8. Les observations et recommandations du Secrétariat sur la banque de halons en Syrie se trouvent au document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/44.) "Proposition de projets : Syrie".

FICHE D' EVALUATION DE PROJETS REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE

SECTEUR: Réfrigération Utilisation des SAO dans le secteur (1999): 30.6 SAO tonnes

Seuil d'efficacité des coûts dans le sous-secteur : n/a

Titre des projects:

- (a) Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF y compris l'enregistrement des techniciens de l'entretien de la réfrigération, des distributeurs et des importateurs de CFC
- (b) Mise en œuvre du PGF: Développement et mise en oeuvre d'un programme de taxes /incitatifs
- (c) Mise en œuvre du PGF: Programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération au bonnes pratiques de gestions et un programme de formation pour les techniciens dans le secteur informel
- (d) Mise en œuvre du PGF: Programme de formation pour les agents douaniers

Données du projet	Plan de gestion de frigorigènes			
	Surveillance	Programmes de taxes/incitatif	Formation des formateurs	Formation douanière
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)				
Impact du projet (tonnes PAO)				
Durée du projet (mois)	24	72	24	24
Montant initialement requis (\$US)	26,250	8,000	73,500	77,440
Coût final du projet (\$US)				
Coût additionnel d'investissement (a)				
Coût d'imprévu(b)				
Coût additionnel de fonctionnement (c)				
Coût total du projet (a+b+c)	26,250	5,500	60,900	77,440
Pourcentage de la propriété locale	100%	100%	100%	100%
Pourcentage des exportations	0%	0%	0%	0%
Montants requis (US \$)	26,250	5,500	60,900	77,440
Efficacité du coût (\$US)				
Le financement par la contrepartie confirmé?				
Agence nationale de coordination		Bureau Nationale Ozone		
Agence d'exécution	France	France	France	France

<i>Recommandations du Secrétariat</i>				
Montant recommandé (\$US)	26,250	5,500	60,900	77,440
Impact du projet (tonnes PAO)				
Efficacité du coût (\$US)				
Coût de soutien (frais d'agence) à l'agence d'exécution (\$US)	3,413	715	7,917	10,067
Coût total pour le Fonds Multilatéral(\$US)	29,663	6,215	68,817	87,507

DESCRIPTION DU PROJET

Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF y compris l'enregistrement des techniciens de l'entretien de la réfrigération, des distributeurs et des importateurs de CFC

Mise en œuvre du PGF: Développement et mise en œuvre d'un programme de taxes /incitatifs

Mise en œuvre du PGF: Programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération au bonnes pratiques de gestions et un programme de formation pour les techniciens dans le secteur informel

Mise en œuvre du PGF: Programme de formation pour les agents douaniers

9. En 1999, la consommation totale de CFC dans le secteur de la réfrigération dans le pays était estimée à 30.6 tonnes SAO pour l'entretien de l'équipement de réfrigération domestique, commerciale et industrielle (28.4 tonnes) et la climatisation automobile (2.2 tonnes). L'équipement de réfrigération est entretenu par 140 techniciens enregistrés travaillant dans 40 ateliers. Cependant un grand nombre de services sont fournis par des techniciens non enregistrés (secteur informel).

10. Le gouvernement Centre Africain se propose d'appliquer des règlements sur l'importation des CFCs et l'équipement contenant des CFC, y compris la taxation de l'équipement fonctionnant au CFC et des incitatifs pour l'équipement exempt de CFC. Les agents douaniers seront formés à appliquer le règlement proposé concernant les SAO.

11. Le Comité Exécutif a approuvé à sa 20^{ème} réunion un projet de récupération et de recyclage de frigorigènes pour la République Centre Africaine et a alloué US \$66,440 au PNUD pour sa mise en œuvre. Le projet comprend un réseau à l'échelon national englobant 17 unités de recouvrement, 2 centres de recyclage, 3 ateliers d'une journée pour les techniciens de réfrigération sur les opérations de récupération du frigorigène. Un total de 44 kg a été recyclé de décembre 1999 à mars 2000.

12. La proposition de PGF comprend les sous-projets suivants qui mèneront à l'élimination de 50% et de 85% des CFCs d'ici 2005 et 2007 respectivement:

- (a) Programme de formation pour les agents douaniers (US \$77,400) pour appliquer la réglementation sur les SAO, le contrôle sur l'importation d'ODS et les équipements fonctionnant aux SAO, et fournir des pochettes d'identification des SAO, et comprenant un module sur les questions relatives à l'ozone dans le programme de formation des agents douaniers;
- (b) Développement et application d'un programme de taxes/incitatifs (US \$5,500);

- (c) Programme de "Formation de formateurs" pour les techniciens de la réfrigération aux bonnes pratiques de gestion et programme de formation s'adressant aux techniciens du secteur informel (US \$60,900);
- (d) Surveillance des activités du projet PGF, comprenant l'enregistrement des techniciens d'entretien de la réfrigération, des distributeurs et des importateurs de CFCs, tant dans le secteur informel que dans le secteur formel (US \$26,250).

13. Le Bureau de l'Ozone sera responsable de la surveillance et de l'application des sous-projets dans le PGF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

Observations

14. Le PGF doit être mis en œuvre par le gouvernement de France avec l'assistance du Bureau DTIE du PNUE à Paris.

15. Le Gouvernement de la République Centrafricaine est engagée à réaliser 50% de réduction dans la consommation de CFCs d'ici 2005 et 85% d'ici 2007, sans ressources additionnelles fournies par le fonds. Le gouvernement a estimé les niveaux de réduction dans la consommation du frigorigène au CFC nécessaire pour réaliser ces objectifs. Le PGF répond aux besoins des petits ateliers d'entretien, y compris ceux dans le secteur non organisé. Des dispositions adéquates pour la surveillance de la mise en œuvre des activités dans le secteur d'entretien de la réfrigération sont incluses.

16. Sur la base de données signalées dans la proposition de projets, il appert que la plupart des CFC utilisés dans le pays sont importés par le secteur informel. A cet égard le gouvernement de France a signalé que la première étude sur la consommation du SAO dans le pays a été entreprise en 1994, avec une consommation estimée à 30 tonnes de CFCs. Depuis lors, le pays a connu certaines difficultés politiques qui ont mené à la réduction des importations de CFCs parce que beaucoup de propriétaires d'équipement de réfrigération (importateurs enregistrés) ont quitté le pays. Durant cette période, l'équipement était en fonctionnement et était entretenu par des techniciens du secteur informel.

17. Le Secrétariat a signalé le retard subi dans la mise en œuvre du projet de récupération et de recyclage approuvé en octobre 1996. A la suite de la Décision 32/4, le Secrétariat a envoyé au gouvernement un avis l'informant de la possibilité d'annuler le projet à cause des retards de mise en œuvre. Le rapport périodique du PNUD soumis à la 34^{ème} réunion signale que "aucun progrès dans la mise en œuvre du projet, en dépit d'efforts répétés d'obtenir un rapport de progression de la part du gouvernement, n'a été réalisé". A cet égard, le gouvernement de France a signalé que l'équipement de récupération et de recyclage a été distribué aux techniciens de l'entretien seulement en novembre 1999. Les activités proposées dans le projet PGF sont planifiées de manière à assurer des conditions favorables pour la récupération et le recyclage du CFC-12. Le programme de taxes/incitatifs découragera les importations de CFC-12 et

encouragera celles d'équipement exempts de CFC. On s'attend également à ce qu'il y ait une augmentation dans le prix du CFC-12 et une réduction de ses fournitures. Ce programme ensemble avec les deux programmes de formation, l'un pour les agents douaniers et l'autre pour les techniciens de l'entretien de la réfrigération (y compris ceux du secteur informel) promouvront les opérations de récupération et de recyclage.

RECOMMANDATIONS

18. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets au niveau de financement indiqué ci-dessous:

	TITRE DU PROJET	Financement du Project (US\$)	Coûts de soutien (US\$)	Agences d'exécution
(a)	Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF y compris l'enregistrement des techniciens de l'entretien de la réfrigération, des distributeurs et des importateurs de CFC	26,250	3,413	France
(b)	Mise en œuvre du PGF: Développement et mise en œuvre d'un programme de taxes /incitatifs	5,500	715	France
(c)	Mise en œuvre du PGF: Programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération au bonnes pratiques de gestions et un programme de formation pour les techniciens dans le secteur informel	60,900	7,917	France
(d)	Mise en œuvre du PGF: Programme de formation pour les agents douaniers	77,440	10,067	France

19. Le trésorier est autorisé à déduire les montant approuvés ci-dessus du solde des contributions bilatérales du gouvernement de France au Fonds Multilatéral pour 2001.

FICHE D’EVALUATION DE PROJET **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POLULAIRE DE LAOSTIENNE**

SECTEUR: Réfrigération utilisation des SAO dans le secteur (1999): 13.2 tonnes SAO

Seuil d’efficacité des coûts dans le sous-secteur : n/a

Titre des Projets:

- (a) Mise en œuvre du PGF : Projet de formation et de démonstration en matière de récupération et de recyclage
- (b) Mise en œuvre du PGF : formation douanière
- (c) Mise en œuvre du PGF : Phase 1 : Formation des formateur au bonnes pratiques de gestion des frigorigènes;
Phase 2 : Projet de formation nationale des techniciens
- (d) Mise en œuvre du PGF : Développement d’un système de permis d’importation/exportation
- (e) Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF

Données du projet	Plan de gestion de frigorigènes				
	Formation en R et R	Formation douanière	Formation des formateurs	Système de permis à l’importation/exportation	surveillance
Consommation de l’entreprise (tonnes PAO)					
Impact du projet (tonnes PAO)					
Durée du projet (mois)	36	24	36	13	36
Montant initialement requis (\$US)	40,800	166,442	81,250	60,000	17,500
Coût final du projet (\$US)					
Coût additionnel d’investissement (a)	37,026	78,542	75,750		17,500
Coût d’imprévu(b)	3,774	3,000	3,000		
Coût additionnel de fonctionnement (c)					
Coût total du projet (a+b+c)	40,800	81,542	78,750		17,500
Pourcentage de la propriété locale	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage des exportations	0%	0%	0%	0%	0%
Montant requis (\$US)	40,800	81,542	78,750	55,000	17,500
Efficacité du coût (\$US)					
Le financement par la contrepartie confirmé?					
Agence nationale de coordination		Bureau de protection de l’ozone			
Agence d’exécution	France	France	France	Suède	PNUE

Recommandations du Secrétariat					
Montant recommandé (\$US)	40,800	81,542	78,750	55,000	17,500
Impact du projet (tonnes PAO)					
Efficacité du coût (\$US)					
Coût de soutien (frais d’agence) à l’agence d’exécution (\$US)	2,040	10,600	10,237	0	2,275
Coût total pour le Fonds Multilatéral(\$US)	42,840	92,142	88,987	55,000	19,775

DESCRIPTION DU PROJET

Mise en œuvre du PGF : Projet de formation et de démonstration en matière de récupération et de recyclage

Mise en œuvre du PGF : formation douanière

Mise en œuvre du PGF : Phase 1 : Formation des formateurs aux bonnes pratiques de gestion des frigorigènes; Phase 2 : Projet de formation nationale des techniciens

Mise en œuvre du PGF : Développement d'un système de permis d'importation/exportation

Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF

20. Le programme du pays de la RPD Laotienne soumis à la considération du Comité Exécutif à sa 34^{ème} réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/55) renferme un PGF proposé comme projet qui sera réalisé conjointement par le gouvernement de la France et celui de la Suède (coopération bilatérale).

21. En 1999, la consommation totale de CFC dans le service d'entretien de la réfrigération dans le pays était estimée à 13.2 tonnes SAO : pour l'entretien de l'équipement de réfrigération domestique et commerciale (5.2 tonnes) et les unités de climatisation automobiles (8 tonnes). Cet équipement est entretenu par 300 techniciens. L'équipement de réfrigération dans les brasseries, les laiteries et les grandes chambres froides est entretenu par des techniciens travaillant dans la maison. L'entretien des petites unités telles que les réfrigérateurs domestiques, les vitrines et le refroidisseurs de bouteilles, est assuré par des techniciens semi-formés, travaillant dans un nombre de petits ateliers principalement dans le secteur non organisé (100 ateliers). Il y a deux écoles professionnelles qui donnent des cours de réfrigération et d'entretien dans le pays.

22. Le gouvernement de la RPD Laotienne se propose de restreindre les nouvelles installations et équipement utilisant le CFC; de développer et de mettre en œuvre un système de permis à l'importation et à l'exportation de CFC, y compris des quotas à l'importation (si nécessaire), et des incitatifs fiscaux pour promouvoir l'utilisation des solutions exemptes de CFC, enfin d'encourager les consommateurs commerciaux et industriels à évaluer la possibilité de reconditionner leurs équipement de réfrigération fonctionnant au CFC et de récupérer et de recycler le CFC de leurs équipements.

23. Le PGF comprend une demande pour développer une politique de permis de CFC (US \$50,000), un programme de formation douanière (US \$166,442 y compris des pochettes pour l'identification des SAO), un programmes de "formation des formateurs " pour les techniciens de la réfrigération aux bonnes pratiques de gestion (US \$81,250); et un programme de démonstration de la récupération et du recyclage du CFC-12 (US \$40,880); et d'autres activités (incitatifs pour le reconditionnement et/ou formation additionnelle) qui seront soumis à une réunion ultérieure.

24. Avec les restrictions sur les importations de l'équipement fonctionnant au CFC, dont la mise en place est prévue pour la mi-2002, et l'application de la décision du gouvernement de restreindre les importations de voitures usagées aux voitures de trois ans d'âge ou moins, l'utilisation du CFC-12 sera limité à un nombre graduellement décroissant d'équipements dans le pays. Les systèmes fonctionnant au HFC-134a sont déjà disponibles et il est prévu qu'avec les projets de conversion en cours en Thaïlande, au cours des 2 à 3 prochaines années tout le nouvel équipement de réfrigération importé dans le pays sera exempt de CFC.

25. Le Bureau de l'Ozone sera responsable de la surveillance, de la coordination et de l'exécution des activités proposées d'élimination dans le PGF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

26. Le PGF doit être mis en œuvre par les gouvernements de la France et de la Suède avec l'assistance du Bureau DITE du PNUE à Paris (pour les programmes de formation).

27. Le Secrétariat a signalé que la mise en œuvre du sous-projet de récupération et de recyclage ne peut pas aller de l'avant jusqu'à ce que les mesures incitatives ou réglementaires soient en place (Décision 22/24). Le PNUE a indiqué que le sous-projet proposé de récupération et de recyclage est un sous-projet de démonstration et que l'équipement de recyclage sera logé à l'école technique, où les programmes de formation seront donnés.

28. Le Secrétariat du Fonds et le PNUE ont discuté du niveau de financement du projet PGF de la RDP Laotienne, à la lumière de la Décision 31/48 (c'est à dire du niveau de financement pour un nouveau PGF pouvant être augmenté de 50% du total du coût du projet, comparé au niveau de financement approuvé typiquement pour d'autres PGF). Sur la base des fonds approuvés pour un certain nombre de projets de PGF dans les pays de l'article 5 et prenant en considération le niveau de consommation de CFC dans le pays (13 tonnes dont 8 tonnes sont pour l'entretien des unités de climatisation automobile), le niveau de financement total pour le PGF Laotien a été agréé au niveau de US \$273,592.

29. Prenant en considération que le Bureau de l'Ozone n'a pas été établi, et qu'il sera le Bureau gouvernemental responsable de la mise en œuvre du PGF et d'autres activités se rapportant à l'élimination des SAO dans le pays, le Secrétariat a proposé que la requête de mise en œuvre du projet PGF soit différée jusqu'à ce que le Bureau de l'Ozone devienne pleinement fonctionnel et jusqu'à ce que la consommation des SAO dans le pays soit entièrement comprise. La préparation d'un projet individuel (dans le secteur des mousses), répondra aux préoccupations immédiates concernant la conformité. A cet égard, le Secrétariat a été informé que le gouvernement de la RPD laotienne a déjà établi un Bureau de l'Ozone, et que le personnel de ce Bureau a joué un rôle significatif dans la préparation du programme de pays et du projet PGF (le responsable de l'Ozone a assisté à un certain nombre de réunions du réseau de l'Asie du sud-Pacifique et a accueilli la réunion principale en l'an 2000). En conséquence il est prévu que cette infrastructure institutionnelle existante permettra aux activités PGF de commencer

immédiatement, sans aucun besoin d'attendre que le Bureau de l'Ozone soit mis sur pied en vertu du projet de renforcement institutionnel.

30. Sur requête du Secrétariat du Fonds, le gouvernement de la RPD laotienne a soumis une lettre officielle indiquant son engagement ainsi que les implications de responsabilité financière découlant de la Décision 31/48.

RECOMMANDATIONS

31. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets au niveau de financement indiqués ci-dessous, étant entendu que le sous-projet de récupération et de recyclage ne saurait aller de l'avant jusqu'à ce que des mesures incitatives ou réglementaires soient en place.

	Titre du projet	Financement du Project (US\$)	Coûts de soutien (US\$)	Agences d'exécution
(a)	Mise en œuvre du PGF : Projet de formation et de démonstration en matière de récupération et de recyclage	40,800	2,040	France
(b)	Mise en œuvre du PGF : formation douanière	81,542	10,600	France
(c)	Mise en œuvre du PGF : Phase 1 : Formation des formateur au bonnes pratiques de gestion des frigorigènes; Phase 2 : Projet de formation nationale des techniciens	78,750	10,237	France
(d)	Mise en œuvre du PGF : Développement d'un système de permis d'importation/exportation	55,000	0	Suède
(e)	Mise en œuvre du PGF: Surveillance des activités du projet PGF	17,500	2,275	PNUE

32. Le trésorier est autorisé de déduire les montant approuvés des soldes des gouvernements de France et de Suède dus au titre des contributions bilatérales au Fonds Multilatéral pour 2001.

DEMANDES PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

33. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis des requêtes pour une coopération bilatérale pour des projets en Algérie, Brésil, Inde, Iran, le Liban, Nigeria, Papouasie Nouvelle Guinée, sultanat d'Oman, Syrie et Yémen ainsi qu'un projet global. De son côté le PNUE demande le transfert de la préparation du programme de pays pour l'Angola à l'Allemagne. Le montant requis, y compris le projet transféré plus sur le montant approuvé pour l'Allemagne en 2000 et à la 33^{ème} réunion, ne dépasse pas les 20% du total de la contribution allemande pour les années 2000 et 2001.

34. Le tableau 3 présente un sommaire des requêtes de l'Allemagne par titre de projet, pays, montant requis et montant recommandé. Le montant total recommandé une fois approuvé par le Comité Exécutif, devrait être déduit des contributions de l'Allemagne pour les années 2000 et 2001.

TABLEAU 3

SOUMISSIONS PAR LE GORVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE ET RECOMMANDATIONS

Titre de projets	Pays	Montant requis (US\$)	Montant recommandé (US\$)
Préparation de programme de pays/PGF			
Préparation d'un programme de pays en Angola	Angola	60,000	60,000
Assistance technique			
Étude, sensibilisation du public et préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de bromure de méthyle	Algérie	31,500	Difficulté
Projet pilote : Programme de formation pour le secteur d'entretien de la réfrigération	Brésil	247,400	Difficulté
Global: Développement d'un système de soutien des décisions pour les cadres du secteur privé et publique concernant les solutions de rechange viable aux Sao dans le secteurs des mousses (INFOAM)	Global	324,500	en suspens
Préparation de projets recommandée pour approbation générale			
Project de préparation pour l'élimination de l'utilisation des SAO dans le sous-secteur des mousses moulées flexibles dans 5 compagnies	Inde	23,750	23,750
Préparation de projets/ Assistance technique pour le secteur des halons	Niger	19,420	19,420
Préparation de projets/ Assistance technique pour le secteur des halons	Sultanat d'Oman	17,000	17,000
Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination dans le secteur du bromure de méthyle	Yémen	44,000	44,000

Titre de projets	Pays	Montant requis (US\$)	Montant recommandé (US\$)
Préparation de Projet assortie d'une condition			
Préparation de projets/ Assistance technique pour le secteur de la réfrigération	Liban	26,600	26,600 Condition
Préparation de Projet soulevant une difficulté			
Préparation de projets pour le développements d'un plan de gestion de frigorigènes (PGF)	Papouasie Nouvelle Guinée	60,200	Difficulté
Projets d'investissement			
Conversion de l'utilisation de CFC au LCD dans la fabrication de mousses flexibles chez Iranogharb	Iran	386,260	386,260
Programme de l'élimination sectorielle : établissement d'un banque de halons et d'un projet parapluie pour 63 fabricants (composante allemande)	Syrie	161,000	161,000
Total partiel		1,401,630	en suspens
Frais d'agence		182,213	en suspens
TOTAL		1,583,843	en suspens

35. Les observations et recommandations du Secrétariat sur le projet de mousses flexibles Iranogharb se trouvent au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/31.

36. Les commentaires et recommandations du secrétariat sur la banque syrienne de halons se trouvent au document " UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/44. "Propositions de projets : Syrie".

37. Les commentaires sur le transfert de programme de pays, la préparation de projets et l'assistance technique en Algérie suivent.

TRANSFERT DE PROGRAMME DE PAYS

• Préparation de programme de pays en Angola (US \$60,000)

38. Le PNUE demande que la préparation de programme de pays/PGF pour l'Angola approuvé à la 32^{ème} réunion (ANG/SEV/32/CPG/01) soit transférée au gouvernement de l'Allemagne pour mise en œuvre comme projet bilatéral. Le gouvernement de l'Angola a envoyé une lettre acceptant ce transfert.

39. Le Secrétariat recommande l'approbation générale du transfert du montant de US \$60,000 plus US \$7,800 comme frais d'agence. Le montant devrait être déduit de la somme approuvée pour le PNUE à la 34^{ème} réunion, et les contributions bilatérales de l'Allemagne pour les années 2000 et 2001 doivent être crédités en conséquence.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- **ETUDE : augmentation de la sensibilisation du public et préparation d'un projet d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle (US \$31,500)**

40. Le Secrétariat a noté que la consommation de bromure de méthyle signalée par le gouvernement de l'Algérie au Secrétariat de l'Ozone pour 1999 était de 6 tonnes SAO, utilisées seulement pour la fumigation systématique des dates emmagasinées. Le programme de travail de l'ONUDI amendé, soumis à la 34^{ème} réunion, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/23) comprend une demande de préparation d'un projet d'investissement s'occupant de cette consommation. A cet égard le gouvernement d'Allemagne a été informé qu'en Algérie le bromure de méthyle n'est pas seulement utilisé pour les dates mais également à d'autres fins, et que des données à jour et fiables sur la consommation de bromure ne sont pas disponibles. L'activité proposée a été conçue a nouveau comme une activité à deux phases : à la phase I, une étude pour déterminer la consommation exacte de bromure de méthyle et son utilisation ainsi qu'un programme de sensibilisation sur le besoin de contrôler la consommation de bromure de méthyle et sur les technologies de rechange, sera entrepris. Sur la base des résultats de la Phase I, et d'un rapport qui sera soumis au Comité Exécutif, la phase II, relative à un projet d'investissement, pourrait être préparée.

- **Brésil: Projet pilote: Programme de formation pour le secteur d'entretien de la réfrigération (US \$247,400)**

41. Le Secrétariat a indiqué que le Comité Exécutif à sa 32^{ème} réunion avait approuvé dans le cadre du programme de travail du PNUE un programme d'assistance technique pour la préparation d'un PGF pour le Brésil, incluant : identification des besoins en formation (tel que formation des techniciens du service de réfrigération et des agents douaniers); assistance aux autorités législatives et propositions d'un plan d'action pour l'application d'un système de permis et de mesures législatives pour le contrôle de l'importation/exportation des CFC; détermination du besoin en matière de récupération et de recyclage; élaboration d'une stratégie d'ensemble et développement de propositions concrètes d'un projet à être considéré par le Comité Exécutif. En conséquence et à la lumière de l'assistance technique récemment approuvée pour la préparation du PGF au Brésil, le Secrétariat considère que cette requête constituerait un double emploi.

- **Global: Développement d'un système global de soutien de la décision des cadres dans le secteur privé et public concernant les solutions de rechange viables aux SAO dans le secteur des mousses (INFOAM) (US \$324,500)**

Description du projet

42. Le projet se propose de donner autorité aux cadres du secteur privé et du secteur public pour se conformer aux dispositions du protocole de Montréal en matière d'éliminations des SAO, en livrant un matériel de soutien à la prise de décision sur place, concernant les investissements viables, ainsi que la gestion et les solutions de rechange en matière de politique dans le secteur des mousses. Ce projet fournira un "enseignement interactif" permettant l'accès instantané à

l'information pertinente en matière technique, de marchés de finances et de règlements. Le projet fournirait des instruments complémentaires de simulation pour permettre la comparaison en ligne des principaux aspects technologiques, financiers et environnementaux dans les différentes solutions moussantes de rechange disponibles dans chaque zone principale d'application. Le projet fournira également un système de référence aux experts dans le domaine de la mousse, et un bureau de soutien à la clientèle pour permettre l'obtention de conseils individuels à travers le courriel, le téléphone et le fax sur des questions spécifiques de l'entreprise, et un contact avec les spécialistes disponibles dans les différentes régions de la clientèle. Le projet aura une durée de 18 mois. Le principal partenaire dans cette entreprise sera le réseau de transfert de technologies environnemental global-PNUE. La principale justification de cette activité est le manque d'informations indépendantes concrètes et d'avis sur les technologies du secteur des mousses et sur les développements pour les décideurs du secteur privé et public.

Commentaires et recommandations

43. Le Secrétariat a soulevé la question de la recevabilité de cette activité avec le gouvernement d'Allemagne, mais l'Allemagne n'a pas indiqué, jusqu'à la rédaction du présent document, qu'elle retirerait le projet.

PREPARATION DE PROJET

Préparation de projet recommandé pour une approbation générale

44. La préparation de projet est recommandée pour une approbation générale des quatre requêtes indiquées au Tableau 3.

Préparation de projet recommandé sous condition

- **Liban: Préparation de projet/Assistance technique pour le secteur de la réfrigération (US \$26,600)**

45. Le Secrétariat a suggéré que durant les stades de préparation de ce programme d'assistance technique le gouvernement du Liban doit être pleinement avisé des implications des décisions prises par le Comité Exécutif regardant les PGF, en particulier les Décisions 31/48, 32/28 et 33/13.

Préparation de projet ayant des difficultés

- **Papouasie Nouvelle Guinée: Préparation de projet pour le développement d'un plan de gestion de Frigorigènes (US \$60,200)**

46. Le Secrétariat a signalé que le Comité Exécutif à sa 21^{ème} réunion avait approuvé US \$ 30,000 pour le PNUE pour la préparation d'un PGF pour la Papouasie Nouvelle Guinée. Le rapport périodique du PNUE soumis à la 34^{ème} réunion (UNEP/OzL/Pro/ExCom/34/12) indique que le PGF de la Papouasie Nouvelle Guinée est mis en oeuvre dans le cadre de la stratégie régionale des îles du Pacifique (couvrant plusieurs pays insulaires de faible volume de consommation); en avril 2001, les plans nationaux de conformité et les stratégies régionales ont été discutés et agréés. En conséquence, le Secrétariat considère que cette demande constituerait un double emploi.

REQUETES PAR LE GOUVERNEMENT D'ITALIE

Introduction

47. Le gouvernement d'Italie a soumis des requêtes pour une coopération bilatérale pour des projets en Inde, Roumanie et Yougoslavie. Le montant requis ne dépasse pas 20% des contributions bilatérales totales de l'Italie pour les années 2000 et 2001.

48. Le tableau 4 présente un sommaire des requêtes de l'Italie par titre de projet, pays, montant requis et montant recommandé. Le montant total recommandé une fois approuvé par le Comité Exécutif devrait être déduit des contribution de l'Italie pour les années 2000 et 2001.

TABLEAU 4

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE

Titre de projet	Pays	Montant requis (US\$)	Montant approuvé (US\$)	Frais d'agences (US\$)
Conversion du CFC-11 à la technologie de gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de PU moulées flexibles chez Flexo foam P. Ltd.	Inde	185,291	185,291	24,081
Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousses moulées de polyuréthane flexibles chez Malvika Polymers	Inde	196,610	196,610	25,559
Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousses de polyuréthane flexibles moulées chez Oto Industries P.Ltd.	Inde	139,716	139,716	18,163
Conversion du CFC-11 à la technologie du gonflage à l'eau dans la fabrication de mousses de polyuréthane moulées flexibles chez Sutlej coach Products P. Ltd.	Inde	187,500	187,500	24,362
Élimination du bromure de méthyle en horticulture	Roumanie	630,517	630,517	79,357
Remplacement du CFC-11 par le cyclopentane comme agent de gonflage et du CFC-12 par le HFC-134a comme frigorigène/congélateur chez Obod elektroindustrija	Yougoslavie	1,683,135	1,683,135	180,348
Total partiel		3,022,769	3,022,769	351,870
Frais d'agence		351,870	351,870	
TOTAL		3,374,639	3,374,639	

49. Les commentaires et recommandations du Secrétariat sur les quatre projets de mousse indiens se trouvent au document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/30) "Propositions de projet : Inde".

50. Les observations et recommandations du Secrétariat sur la requête d'un projet de réfrigération en Yougoslavie se trouvent au document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/51) "Propositions de projet : Yougoslavie".

51. Les observations et recommandations du Secrétariat sur la requête relative au bromure de méthyle pour la Roumanie suivent.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET ROUMANIE

SECTE UR: Fumigène utilisation des SAO dans le sec
(1998): 93.9 tonnes SAO

Seuil d'efficacité des coûts dans le sous-secteur : n/a

Titres de projets:

(a) Élimination du bromure de méthyle en horticulture

Données du projet	Bromure de méthyle
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	93.90
Impact du projet (tonnes PAO)	93.90
Durée du projet (mois)	48
Montant initialement requis (\$US)	630,517
Coût final du projet (\$US)	
Coût additionnel d'investissement (a)	584,013
Coût d'imprévu(b)	58,401
Coût additionnel de fonctionnement (c)	-11,897
Coût total du projet (a+b+c)	630,517
Pourcentage de la propriété locale	100%
Pourcentage des exportations	0%
Montant requis (\$US)	630,517
Efficacité du coût (\$US)	6.72
Le financement par la contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Ministère de l'environnement et des forêts
Agence d'exécution	Italie

<i>Recommandations du Secrétariat</i>	
Montant recommandé (\$US)	630,517
Impact du projet (tonnes PAO)	93.90
Efficacité du coût (\$US)	6.72
Coût de soutien (frais d'agence) à l'agence d'exécution (\$US)	79,357
Coût total pour le Fonds Multilatéral(\$US)	709,874

DESCRIPTION DU PROJET

Élimination du bromure de méthyle en horticulture

52. Le gouvernement de l'Italie a soumis un projet par le par le truchement de L'ONUDI pour éliminer 94 tonnes SAO d bromure de méthyle (BM) utilisées dans la désinfection du sol dans 220 hectares de serres chauffées pour la production de légumes (tomates, concombres et poivron) en Roumanie. Cette superficie est distribuée sur 10 fermes, qui sont la propriété du Fonds de propriété d'État.

53. Les solutions de rechange sélectionnées pour éliminer le BM sont : l'insolation combiné au sodium de métam (couvrant 110 hectares), et la greffe (couvrant 110 hectares également). Ces technologies seraient appliquées en combinaison avec un programme de gestion intégrée de lutte contre les ravageurs de culture. L'application du sodium de métam requiert l'installation de tuyaux de polyéthylène, d'un réservoir d'emmagasinage et d'une pompe pour injecter le pesticide dans le flot d'irrigation.

54. Le projet comprend un programme de formation à l'utilisation des technologies de remplacement pour les gérants de fermes, les experts nationaux et un groupe d'employés choisis parmi le personnel de chaque ferme. Ce programme sera mené à l'Institut de Recherche et de Développement pour la commercialisation des produits horticoles (Institut Horticole) et comprendra des heures d'études.

55. Le gouvernement de la Roumanie est engagé à éliminer toute la consommation de BM d'ici 2005. A l'achèvement du projet, le gouvernement promulguera une réglementation prohibant l'utilisation du BM dans tous les secteurs de production du tabac et horticole.

56. Le gouvernement de Roumanie a déjà promulgué une réglementation prohibant l'utilisation du BM dans tous les secteurs horticoles d'ici fin 2001; cependant cette réglementation n'a pas été appliquée. Pour accomplir le calendrier d'élimination proposé il sera établi des limites fixes sur les importations et la vente du BM à l'échelon national, Le gouvernement considère également l'introduction d'un programme d'étiquetage pour les légumes produits sans BM, possiblement d'ici 2004.

57. Le programme sera mis en œuvre par l'ONUDI sous une coordination nationale par le Bureau de l'Ozone, en étroite coopération avec l'Institut Horticole.

58. Temps estimatif de mise en œuvre du projet est de 4 ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

59. Le projet a été soumis pour la première fois à la considération du Comité Exécutif à sa 31^{ème} réunion (juillet 2000). Cependant le projet a été différé parce que le gouvernement de la Roumanie n'avait pas encore ratifié l'amendement de Copenhague. La Roumanie a depuis ratifié cet amendement (28 novembre 2000).

60. Il y a deux autres compagnies (SC Intor and SC Sinteza) produisant du BM pour le marché national. En 1995, environ 21.4 tonnes SAO ont été produits dans le pays; et 1.8 tonnes SAO exportées et 0.6 tonne SAO importées. La production de BM était de 31.2 tonnes SAO en 1998 et 13.2 tonnes SAO en 1999; toute la production a été pour le marché local. L'ONUDI a informé le Secrétariat que jusqu'à 1998, une seule entreprise produisait du BM en Roumanie, ayant une capacité annuelle de production de 40 tonnes SAO. Le gouvernement de Roumanie n'autorisera pas la production locale de BM pour la fumigation du sol mais pour la quarantaine et les applications du près-expédition, si nécessaire.

61. Le Secrétariat a cherché à obtenir des éclaircissements de l'ONUDI sur les raisons de la non utilisation de l'insolation avec le sodium de métam comme seul remplacement, considérant la grande différence de prix entre les deux technologies choisies (US \$6,850/ha pour la greffe et US \$2,915/ha pour la l'insolation avec le sodium de métam). L'ONUDI a indiqué que les deux technologies étaient incluses, sur la base d'un période de pause entre les cycles de production (4 à 8 semaines), des pathogènes affectant les cultures dans chaque lot spécifique, et du temps disponible pour l'application du traitement. Par exemple quelques fermiers ne seront pas en mesure d'utiliser une combinaison du sodium de métam et d'insolation, qui requiert au moins 4 semaines. Dans ces cas, la greffe serait une solution viable. En outre, les solutions de rechange proposées ne sont pas résistantes à toute la gamme des maladies transportées par le sol affectant le secteur. L'utilisation du sodium de métam en combinaison avec la greffe réduira les risques inhérents à l'application des produits chimiques.

62. Le Secrétariat a également indiqué à l'ONUDI que la culture sans sol est une technologie plus efficace de point de vue des coûts pour produire des tomates et des concombres par rapport à la greffe et à la stérilisation du sol. L'ONUDI a signalé que la culture sans sol n'était pas faisable en Roumanie parce qu'elle requiert un haut niveau de connaissances et d'investissements. Cette technologie est utilisée dans les pays où la main-d'œuvre est bon marché et où les conditions du marché garantissent de hauts revenus et où la disponibilité du sol est limitée.

63. Le Secrétariat et l'ONUDI ont discuté des questions regardant la requête du système d'irrigation par égouttage. L'ONUDI a indiqué que l'application optimale du sodium de métam par le système d'irrigation a lieu quand le système est installé sous des feuilles de plastique utilisées pour capter le gaz produit par son évaporation. Le système d'irrigation dans les serres en Roumanie est fait sur le toit et l'eau est dispersée à la surface des plantes. Avec le système d'irrigation par égouttage proposé, un moindre volume d'eau est requis et plus de précision dans le taux d'application du sodium de métam est réalisée. Les coûts additionnels de fonctionnement ont été ajustés sur la base des prix unitaires du BM et d'autres matières premières ainsi que le coût de la main-d'œuvre.

64. Le Secrétariat et l'ONUDI ont discuté des éléments de coûts du programme de formation, considérant l'étendue de la zone de la production et la participation de l'institut horticole durant la mise en œuvre du projet. L'ONUDI a informé le Secrétariat qu'aucun projet de démonstration n'avait été approuvé pour la Roumanie, et qu'il n'y avait pas d'expertise disponible au niveau national pour former les fermiers à l'usage de la greffe. Plusieurs aspects de la technologie doivent être importés d'autres pays. En conséquence l'ONUDI a approuvé d'ajuster le programme de formation.

65. Le coût additionnel convenu du projet est estimé à US \$709,874, comprenant les frais d'agence.

66. La proposition de projet comprend une proposition pour un accord à intervenir entre le Comité Exécutif et le gouvernement de la Roumanie avec des engagements proposés et un plan d'action pour l'élimination du BM en Roumanie (Annexe I).

RECOMMANDATIONS

67. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation générale du projet avec les coûts de soutien s'y rapportant au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous:

	Titre de projet	Financement du Project (US\$)	Coûts de soutien (US\$)	Agences d'exécution
(a)	Élimination du bromure de méthyle en horticulture	630,517	79,357	Italie

68. Le Comité Exécutif pourrait également souhaiter demander au gouvernement d'Italie de déboursier les fonds alloués en tranches selon le calendrier proposé pour l'élimination du BM indiqué dans la proposition de projet. Si la Roumanie ne réalise pas les conditions de réduction exposées dans le projet, le Fonds Multilatéral, à travers le gouvernement italien, retiendra le financement de la tranche suivante, jusqu'à ce que la réduction requise soit réalisée.

REQUETE PAR LE GOUVERNEMENT DU JAPON

Introduction

69. Le gouvernement du Japon a soumis une requête pour une coopération bilatérale avec les pays d'Asie et du Pacifique pour constituer "Une assistance à la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds Multilatéral pour promouvoir la conformité au protocole de Montréal dans la région de l'Asie et du Pacifique". Le montant requis (US \$433,920) ne dépasse pas 20% des contributions totales du Japon pour les années 2000 et 2001. Le projet serait mis en œuvre par le PNUE.

70. Voir Annexe II à la fin du présent document pour une copie de la proposition.

71. Le Secrétariat du fonds a indiqué au gouvernement du Japon que les objectifs de la proposition paraissaient similaires aux objectifs des réseaux régionaux du PNUE ainsi qu'aux réseaux de la région Asie et Pacifique (Asie du sud, Asie du sud est et Asie de l'Ouest), à savoir "Assister les agents de l'ozone dans la conception et la mise en œuvre des politiques afin que leurs pays se conforment aux mesures du contrôle du Protocole de Montréal; encourager les pays à adopter des approches régionales et à coopérer pour que les pays s'assistent mutuellement dans la réalisation de la conformité; le développement d'une plus grande prise en main du processus d'élimination et de conformité par les Bureaux Nationaux de l'Ozone, afin de promouvoir une planification stratégique dirigée par le pays lui-même et d'assister les agents de l'Ozone à examiner, vérifier, corriger et communiquer les données au Secrétariat du Fonds et, en vertu de l'article 7, promouvoir de meilleurs contacts entre les pays membres, encourager la ratification des amendements et engager tous les pays à devenir parties".

72. Le Comité Exécutif a approuvé le budget des dépenses ordinaires du PNUE à sa 32^{ème} réunion, "qui a reçu une nouvelle priorité pour rendre disponibles US \$191,000 en vue d'augmenter les programmes de sensibilisation régionale, recherchés par les pays de l'article 5" en vertu de la Décision 32/48. Le budget de dépenses ordinaires du PNUE est fixé avec application d'un taux de croissance pour inflation par la Décision 21/14.

73. Les coûts de ce projet (US \$433,920) dépassent le coût des réseaux de l'Asie du sud et de l'Ouest (US \$124,000 et US \$225,000, respectivement) combinées.

74. Le Secrétariat a proposé que le but d'ensemble de la proposition était de permettre au pays de planifier sa façon de réaliser et de maintenir la conformité aux mesures de contrôle agréées grâce aux efforts actuels du Comité Exécutif pour permettre aux pays de mettre à jour leur programme de pays. Il est suggéré qu'une telle proposition puisse avoir des résultats quantifiables donnant lieu à la préparation des mises à jour de programme de pays dans 10 pays de la région.

75. Le Japon a répondu que le projet préparé était complémentaire du réseau régional bien que les grands objectifs puissent être semblables (promouvoir la conformité et accroître la capacité). Il est indiqué que comme résultat de la présence de son représentant au réseau de l'Asie du sud, lors de sa réunion en avril 2001, le Japon avait senti qu'il y avait un besoin puissant et urgent de soutenir une augmentation de la capacité, si les pays devaient prendre eux-

mêmes en main les rênes du processus. Le Japon a indiqué que les plans nationaux de mesures de conformité serviraient le même but que les mises à jour de programmes de pays, mais qu'ils seraient plus que de simples mises à jour du texte des programmes de pays, et demanderaient des changements dans les concepts et les responsabilités.

76. Le Japon a convenu que les résultats devraient être quantifiés, tels que le nombre de pays à assister par la préparation des plans nationaux de mesure de conformité. Il est indiqué que la préparation de 10 plans de cette nature pourrait ne pas être possible avec le budget requis pour la première étape. En outre le Japon a senti que de tels plans devraient suivre une augmentation réelle de la capacité, et d'autres activités telles que la diffusion d'information, la vérification et l'analyse des données recueillies. Le projet proposé couvrirait ces activités avant que ne soit entreprise la mise à jour de n'importe quel plan national ou programme de pays.

Recommandation

77. En faisant ses recommandations au Comité Exécutif, le Sous-Comité pour l'examen des projets voudrait peut-être considérer la requête bilatérale du Japon à la lumière des observations ci-dessus, et de la décision imminente du Comité Exécutif sur les mises à jour de programmes de pays.

REQUETE PAR LE GOUVERNEMENT DE POLOGNE

Introduction

78. Le gouvernement de Pologne a soumis une requête pour une coopération bilatérale pour un projet au Vietnam. Ce projet doit être mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion de frigorigènes au Vietnam. Le montant requis (US \$143,388) ne dépasse pas 20% de la contribution totale de la Pologne pour l'année 2001.

79. Les observations et commentaires du Secrétariat du Fonds se trouvent au document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/49). "Propositions de projet : Vietnam".

REQUETES PAR LE GOUVERNEMENT DE SUEDE

Introduction

80. Le gouvernement de Suède a soumis des requêtes pour une coopération pour des projets dans la RDP du Laos, et pour la région de l'Asie du sud-est et du Pacifique. Le montant requis ne dépasse pas les 20% de la contribution totale de la Suède pour les années 2000 et 2001.

81. Le tableau 5 présente un sommaire des demandes de la Suède, par titre de projet, pays, montant requis et montant recommandé. Le montant total recommandé, après l'approbation par le Comité Exécutif, devrait être déduit des contributions de la Suède pour les années 2000 et 2001.

TABEAU 5

SOUSSIONS PAR LE GORVERNEMENT DE SUEDE ET RECOMMANDATIONS

Titre de projet	pays	Montant requis (US\$)	Montant Recommandé (US\$)
Mise en œuvre du PGF : Développement d'un système de permis d'importation/exportation	RDP du Laos	55,000	55,000
Coopération régionale et surveillance et contrôle de la consommations des SAO	région de l'Asie du sud est et du Pacifique	250,000	Difficulté
Atelier sur la mise à jour du PGF pour les pays à faibles consommation (y compris les activités de suivies)	région de l'Asie du sud est et du Pacifique	85,000	Difficulté
Total partiel		390,000	en suspens
Frais d'agences		11,050	en suspens
TOTAL		401,050	en suspens

82. Les commentaires et recommandations du Secrétariat sur la demande du PGF laotien se trouvent dans les observations sur les requêtes par le gouvernement français.

Coopération régionale pour la surveillance et le contrôle de la consommation des SAO (US \$250,000)

83. Le gouvernement de la Suède a soumis une requête pour convoquer un atelier pour la surveillance et le contrôle de la consommation des SAO dans la région Asie-Pacifique. L'objectif de cet atelier est de promouvoir davantage la coopération régionale pour le contrôle des mouvements trans-frontières des SAO, en vue de permettre la participation des pays à contrôler leurs importations et exportations des SAO. Pour assurer la fiabilité des données sur la consommation SAO dans la région, et la possibilité d'appliquer les stratégies d'élimination, le gouvernement propose l'établissement d'un foyer pour les questions des SAO dans les douanes de chaque pays participant, l'établissement de modalité pour l'échange d'informations régionales

et nationales, et des réseaux informels recueillant les données sur le commerce des SAO et le développement des outils de gestion. Le projet utiliserait le cadre du réseau régional de l'Asie du sud-est et du Pacifique pour développer une coopération pratique entre les agents des douanes et des SAO dans la région, utilisant les leçons apprises à l'atelier (les pays participants sont: Brunei Darussalam, Fiji, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, et Vietnam).

Recommandation du Secrétariat du Fonds

84. Le gouvernement de la Suède et le Secrétariat du Fonds sont en train de finaliser leurs discussions sur certaines questions concernant les coûts. Les résultats de la discussion seront communiqués au Comité Exécutif.

Ateliers sur la mise à jour du PGF pour les pays faibles consommateurs (\$85,000)

85. Le Secrétariat a indiqué que, jusqu'ici, le Comité Exécutif avait approuvé des PGF pour : Bahrain, Bangladesh, Fiji, Mongolie, Népal, Sri Lanka et Samoa Occidentales. De ces pays, le Bangladesh n'est pas un pays à faible consommation et les PGF pour le Sri Lanka et les Samoa Occidentales ont été approuvés en décembre 2000 (selon la Décision 31/48); le PGF pour le Vietnam est soumis à la 34^{ème} réunion du Comité. En outre, le Secrétariat considère que des questions rattachées à la mise en oeuvre des PGF approuvés et les implications des Décisions 31/48, 32/28 et 33/13 devraient être discutées aux réunions des réseaux du PNUE, prenant en considération que les responsables de l'ozone seraient responsables de leur mise en œuvre. Le gouvernement de Suède a indiqué que plusieurs pays étaient activement en train de préparer des requêtes pour un financement additionnel de 50% à ce moment, souvent comportant des projets de reconditionnement du secteur des utilisateurs finaux. Dans ce contexte, le projet proposé assisterait des pays à préparer une analyse détaillée et à planifier une élimination complète requise dans le secteur d'entretien de la réfrigération. Il est proposé d'impliquer quelques pays à faible consommation afin qu'ils se concentrent sur leurs détails nationaux et d'identifier des activités additionnelles qui pourraient être nécessaires pour une élimination des CFC, qui soient efficaces du côté des coûts. Cependant, le domaine du projet serait élargi de manière à inclure les pays consommateurs d'un plus grand volume, qui ont déjà des PGF approuvés (tel que la Jordanie et la Syrie). Alors que des questions relatives au PGF sont encore en discussions aux réunions de réseaux, il n'y a pas assez de temps pour examiner en détail chaque pays. En outre un réunion de révision des PGF devrait comporter plusieurs représentants d'un pays (fonctionnaires douaniers, autorité émettant les permis, représentants de l'industrie) et non seulement un responsable de l'ozone.

Recommandation

86. Le Comité Exécutif pourrait souhaiter considérer l'éligibilité de ce projet à la lumière de ce qui précède.

Annexe I**CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE EN ROUMANIE (PROJET)**

1. Le Comité exécutif accepte d'approuver en principe la somme de 630 517 \$US comme montant total pour le respect des engagements indiqués dans le présent document relativement à la réduction par étapes de l'utilisation du bromure de méthyle en Roumanie, aux conditions et selon les principes suivants :

2. Les données rapportées au Secrétariat de l'ozone et l'information contenue dans le document de projet présenté au Comité exécutif révèlent que la Roumanie a consommé 93,9 tonnes PAO de bromure de méthyle en 1998. Les données transmises au Secrétariat de l'ozone par la Roumanie pour les années 1995-1998 révèlent que la consommation de référence de bromure de méthyle de la Roumanie était de 111,49 tonnes PAO. La Roumanie a donc déjà respecté l'échéance de 2002 du Protocole de Montréal.

3. Les réductions réalisées en vertu des modalités de ce projet et tous les autres engagements présentés dans le document de projet feront en sorte que la Roumanie dépassera les exigences d'élimination subséquentes du Protocole de Montréal. La Roumanie s'engage, entre autres, à réduire la consommation des utilisations réglementées de bromure de méthyle à l'échelle nationale aux maximums suivants au cours des périodes de 12 mois précisées dans l'échéancier suivant :

2001	93,9 tonnes PAO
2002	84,5 tonnes PAO (réduction de 9,4 tonnes PAO)
2003	56,4 tonnes PAO (réduction de 28,1 tonnes PAO)
2004	28,5 tonnes PAO (réduction de 27,9 tonnes PAO supplémentaires)
2005	0,0 tonnes PAO (réduction des dernières 28,5 tonnes PAO)

4. De plus, la Roumanie s'engage à maintenir l'élimination du bromure de méthyle en interdisant l'utilisation comme fumigène de sol, en interdisant complètement la production de BM pour la fumigation des sols et, si nécessaire et au besoin, ne produire du BM que pour les activités d'entreposage et/ou de quarantaine et de traitement avant l'expédition. Les réductions de consommation précises indiquées ci-dessus sont les réductions qui seront réalisées au cours de ce projet. Les réductions qui respectent les conditions de ce projet et les autres engagements présentés dans ce projet feront en sorte que la Roumanie dépassera les échéances d'élimination subséquentes du Protocole de Montréal.

5. Le gouvernement de l'Italie remettra chaque année au Comité exécutif un rapport dans lequel il fera état des progrès dans la réalisation des réductions exigées en vertu de ce projet et des coûts annuels de l'équipement acheté avec les montants consentis dans le cadre du projet. Le gouvernement de l'Italie accepte de gérer le financement de ce projet de façon à assurer la réalisation des réductions annuelles précisées.

Annexe II**Project Proposal from Japan****Project Proposal**

Region:	Asia and the Pacific
Title	Bilateral co-operation of Japan with Asia and Pacific countries; Assistance for the implementation of strategic planning of the Multilateral Fund to promote compliance with the Montreal Protocol in the Asia and Pacific region.
Sectors Covered	All
Consumption in ODP tonnes	Zero. This project will not of itself phase out any ODP tonnes. It will assist National Ozone Units to put in place and ensure the proper functioning of a National Compliance Action Plan and infrastructure to enable the progressive phase out of ozone-depleting substances in line with the Montreal Protocol deadlines.
Project Duration	One year
Total Cost	\$433,920 from the Japanese bilateral contribution
Implementing Agency	UNEP in co-operation with Government of Japan.

Introduction:

The Executive Committee of the Multilateral Fund has adopted a framework of objectives, priorities, problems and modalities for strategic planning as a basis for its work during the compliance period of the Montreal Protocol. This approach explicitly recognises the need to promote the greater involvement of Article 5 country governments in managing the phase out process, the so-called “country-driven” approach. As has been frequently mentioned by Article 5 country representatives at Executive Committee and network meetings, this approach will require strengthening the capacity of National Ozone Units (NOUs) to assist them to take on the prime responsibility of managing the phase out of ozone-depleting substances (ODS) in their countries.

The Government of Japan recognises the prime role of Article 5 country governments and their NOUs in achieving the success of the Montreal Protocol. It therefore intends to provide bilateral co-operation under the Multilateral Fund to assist Article 5 country governments to successfully manage the phase out of ODS. The focus of this bilateral co-operation will be on building the capacity of NOUs to implement the country-driven and compliance-driven approaches recently adopted by the Executive Committee. This will involve putting the Montreal Protocol into the mainstream of national environmental policies of developing countries. Key activities will include country compliance meetings and capacity building of NOUs, together with setting up of a central database of

Annex II

information to assist developing countries with meeting their Montreal Protocol commitments. In addition, NGOs in Japan will be linked with those in Article 5 countries. The project will also provide policy assistance to promote the successful management of recovery and recycling of ODS and help to reduce illegal trade.

To start the project in 2001, part of this bilateral assistance will be used for activities to be implemented in co-operation with UNEP to build the capacity of NOUs in participating countries and assist them to develop National Compliance Action Plans. These plans could also serve as Country Programme updates and would establish an up to date and relevant national framework and modalities for each country to ensure it remains in compliance with the Protocol. Such plans would need to embody the new concepts of national responsibility and management of the phase out process. They would need to be nationally specific, reflecting the reality of national circumstances and proposing activities most likely to succeed in each country. Further building of national capacity in the NOU and governments will be essential if such plans are to be accurate, relevant and useful. A consultant will be appointed by UNEP and the Government of Japan to explore in greater detail with the countries in the region their needs during the compliance period and to make proposals for future activities and projects in the region consistent with promoting compliance and the main objectives of this project.

Objectives:

1. To promote the phase out of ODS in the Asia and Pacific region in line with the commitments of Article 5 countries under the Montreal Protocol together with the enhanced awareness of these commitments among decision-makers and other stakeholders.
2. To build the capacity of National Ozone Units and other stakeholders in Article 5 countries actively to manage the phase out of ODS, including developing national compliance Action Plans.
3. To improve the accuracy and completeness of data reporting under Article 7 of the Montreal Protocol and annual data reporting to the Multilateral Fund Secretariat on the implementation of approved Country Programmes.
4. To enhance the capacity of Article 5 country governments to design, put in place and implement suitable policy control measures, including legislative and regulatory systems to control import, export and consumption of ODS, including reducing the risks of illegal trade.
5. To build the capacity of Article 5 governments in the South Asia and South-East Asia and Pacific regions to understand and access commercially-available alternative technologies and adopt policies that achieve the objectives of the Montreal Protocol in a sustainable manner coherent with other national and international environmental priorities.

Activities:

This project will include a number of activities designed to meet the needs of the countries in the South Asia and South-East Asia and Pacific regions. Some activities,

such as country consultation meetings, will be implemented at the national level while others will be implemented at sub-regional or regional levels. Co-operation with ASEAN and SAARC to facilitate the implementation of this project will also be promoted.

Proposed activities include the preparation and initiation of the following:

- Training of data specialists in countries and strengthening of information gathering and verification to improve the accuracy and consistency of data reporting.
- Provide emergency assistance to countries in danger of not complying with the CFC freeze or other imminent control measures, including assistance with project preparation and submission and implementation of priority activities.
- Provide information and advice on the formulation, implementation and monitoring of legislation to control imports, exports and use of ODS and equipment.
- Promoting interaction between NGOs in Article 5 countries and those in Japan to strengthen public awareness activities, especially those designed to minimise ODS consumption in the SME and small and micro user sectors.
- Explore and where possible encourage the implementation of market-based pricing and taxation policies to reduce ODS consumption.
- Promote recovery, recycling and destruction of ODS in Article 5 countries of the region.
- Organise, and provide support for, country consultation meetings, to include relevant national and international stakeholders and designed to build national consensus on the phase out strategy. These meetings, together with the wider capacity building activities under this project will result in countries preparing National Compliance Action Plans. Such plans could also serve as Country Programme updates and establish a relevant national framework and implementation modalities for each country to ensure it remains in compliance with the Protocol. Likely countries in the first tranche include Bangladesh, Iran, Malaysia, Mongolia and Sri Lanka.

Performance Indicators:

- Number of countries assisted that meet the CFC freeze and other control measures in an agreed time period.
- Number of countries assisted that put in place and implement an effective licensing system to control imports and exports of ODS and equipment in an agreed time period.
- Number of countries assisted that prepare National Compliance Action Plans.

The Government of Japan requests the Executive Committee to approve this project proposal under their bilateral contribution for 2001.

Project Budget

Project element	Proposed budget (\$)
Regional Consultant	20,000
National consultants	75,000
Country Consultations	194,000
Travel	20,000
Communications and equipment	10,000
Reporting	10,000
Collecting and analysing information	20,000
Contingency (10%)	35,000
Project support costs (UNEP 13%)	49,920
TOTAL	433,920
